



Mairie Vigilante

Depuis le 1er septembre 2017, le site « Mairie Vigilante » de la mairie de Morestel est opérationnel.

Au 19^e siècle, on utilisait le garde champêtre et son tambour pour informer et alerter la population, au 20^e siècle, le panneau d'affichage et la sirène de la mairie.

Au 21^e siècle, le téléphone portable et Internet sont les nouveaux moyens de communication et d'alerte.

Qu'apporte ce dispositif :

- Permettre à tous les Morestellois d'avoir accès à « voisins vigilants » et **être ainsi acteurs de leur propre sécurité**, quelle que soit leur secteur d'habitation.
- Recevoir rapidement les informations concernant la sécurité émises par un « voisin vigilant ». Elles seront filtrées par Michel Mutel ou un représentant de la mairie qui seront seuls habilités à les transmettre à la gendarmerie en cas de besoin.
- Être un complément à la vidéo-protection.
- La mairie pourra informer simultanément tous les foyers inscrits, rapidement et gratuitement par SMS en cas d'urgence ou par mail dans les autres cas :
 - d'événements importants concernant la sécurité des personnes ou des biens.
 - de consignes sanitaires (alerte canicule,...)
 - des rappels de mesures de sécurité élémentaires en périodes de fête et en cas d'absence....
 - du rappel en période estivale de l'opération « Tranquillité vacances ».

Pour vous inscrire :

- Rendez-vous sur le site : voisinsvigilants.org
- Inscrivez votre adresse postale
- Inscrivez votre adresse mail
- Cliquez sur : rejoignez vos voisins
- Laissez-vous guider par le site

Cette inscription est totalement gratuite

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Alain VIAL
Conseiller municipal en charge de la sécurité

vv.morestel@laposte.net

06 71 73 61 06